Commune des Avirons

Extrait N° 19 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 23 septembre 2011

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 29 SEP. 2011 que la convocation du conseil a été faite le **16 juin 2011** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

L'an deux mil onze, le vingt trois septembre à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur** Michel **DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme Line Rose BAILLIF – Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline- M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique – M. Lucien RIVIERE - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mikaël - RIVIERE Raphaël – Mme Liliane BARET – M. Vincent CLOTAGATIDE – Mme Colette CADERBY – M. Eric FERRERE - M. GRONDIN Jacki –M. Michel REMY.

Absent : M. Jean-Daniel DENNEMONT

Procuration : Mme Marie-Josée JULLIEN a donné mandat à Mme Roseline LUCAS – **M. Ricardot BADER** a donné mandat à M. René MONDON – **Mme Fernande BETON** a donné mandat à M. Eric FERRERE.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. Vincent CLOTAGATIDE** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 19 / PERSONNEL COMMUNAL
- Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la modification du tableau des effectifs comme suit :

I – Agents non titulaires

a) Création d'emplois sur la base de la loi du 26 juillet 2005 et de la circulaire préfectorale du 8 septembre 2006.

Agents en CDD :

• Adjoint Technique de 2ème classe : **01**

a) Suppression

Agents en CDI :

• Adjoint administratif de 2ème classe : **01**

II – Agents titulaires

Filière administrative :

a) Création
• Rédacteur Chef **: 01**

b) Suppression
•Rédacteur Principal : **01**

Filière animation :

a) Création
• Adjoint d'Animation de 2ème classe : **01**

Filière technique :

a) Création
• Adjoint Technique Principal de 2ème classe : **07**

b) Suppression
• Adjoint Technique de 1ère classe : **07**

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs communaux telle que proposée.
Les suppressions ne seront effectives qu'au fur et à mesure des nominations.

Les crédits nécessaires sont inscrits au **chapitre 012** du budget de la Ville.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire

MAIRIE DES AVIRONS ILE DE LA REUNION